



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

Ce document a été numérisé par le CRDP de Bordeaux pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.

Campagne 2010

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

CORRIGÉ

PARTIE I

1. L'appel d'offre doit indiquer avec précision l'objet de l'appel : fournitures de tables et chaises de restaurant pour 160 couverts.
On veillera à ce que soient indiqués : le nom et la qualité de l'émetteur, l'adresse, l'objet de la lettre (appel d'offre),... formule de politesse recommandée.
2.
 - C'est un document par lequel le tireur (fournisseur) donne l'ordre au tiré (client) de payer à un bénéficiaire (souvent le fournisseur lui-même) une somme (le montant de sa créance) à une date appelée à échéance.
 - La lettre de change est, principalement, un instrument de crédit. Bien que ce soit aussi un instrument de paiement, c'est son rôle d'instrument de crédit qui prévaut dans les affaires.
 - Le porteur bénéficiaire de la lettre peut : porter la lettre à l'encaissement à l'échéance, faire escompter la lettre, transmettre la lettre par endossement et ainsi payer un créancier.

PARTIE II

1. voir annexe A complétée.
2. La méthode PEPS est pertinente pour la gestion des denrées alimentaires fraîches car elle correspond à la réalité : on fait sortir en premier les denrées dont la date de stockage est la plus éloignée de la date d'utilisation. Cela évite un stockage trop long des denrées périssables et donc participe à la sécurité alimentaire.

PARTIE III

1. Fiche de coût standard

Filets de truite saumonée (100 portions)

Ingrédients	Quantités	Coût unitaire €	Montants
Filet de truite saumonée	4 kg	10,00 le kg	40,00
Fenouil	4 kg	1,50 le kg	6,00
Concentré de citron	1L	1,80 le kg	1,80
Huile de colza	80 cl	1,20 le litre	0,96
Laitue	5 pièces	0,40 la pièce	2,00
Persil haché	60 g	4,00 le kg	0,24
Coût total en €			51,00
Coût de la portion en €			0,51

2.a Calcul de l'écart global : écart = coût réel – coût préétabli

Soit $227,44 - 204 = 23,44$ €

Justifications :

coût réel : c'est le coût constaté

coût préétabli de la production réelle : $51 \times 4 = 204$

2.b Écart sur Fenouil et analyse

Écart sur Fenouil

coût réel : 26€, coût préétabli : $4 \times 4 \times 1,5 = 24€$ de la consommation réelle, écart global sur Fenouil : $26-24 = 2$ Défavorable.

2.c Analyse

Élément	Coût réel			Coût préétabli de la consommation réelle		
	Qr	Cr	QrCr	Qp	Cp	QpCp
Fenouil	20	1,3	26	16	1,5	24

Qr : quantité réelle Cr : coût réel Cp : coût préétabli Qp : quantité préétablie

Écart sur coût : $E/C = (Cr-Cp)Qr = (1,3-1,5) 20 = -4$ c'est un écart favorable.

Écart sur quantité : $E/Q = (Qr-Qp)Cp = (20-16) 1,5 = 6$ c'est un écart défavorable.

2.d Cause possible des écarts :

on a utilisé une plus grande quantité de Fenouil que prévu ; par contre la denrée a coûté au kilo moins que prévu.

Causes possibles de l'écart :

- le fenouil était d'une qualité inférieure à celle ayant servi à établir la recette (plus de déchet),
- le coût de la denrée est moins élevé que le coût prévu ce qui peut s'expliquer soit par la qualité moindre du fenouil acheté, soit par la saisonnalité, ou par les deux éléments ensemble. On peut admettre d'autres causes, par exemple un gaspillage dans la mise en oeuvre de la denrée « non respect de la fiche technique et des grammages », ...

e) À évaluer en cohérence avec la réponse 2.d.

PARTIE IV

1. Définition : c'est un contrat par lequel une personne - le vendeur - s'engage à transférer la propriété d'une chose qui lui appartient, à une autre personne - l'acheteur - qui s'engage à lui payer un prix.
2. Le vendeur a 4 obligations : délivrer la chose convenue, garantir contre l'éviction et les vices cachés, conseiller c'est à dire fournir à l'acheteur tous les renseignements sur les caractéristiques de la chose et sur son utilisation, enfin une obligation de sécurité, c'est à dire que le vendeur est responsable du dommage causé par la chose vendue utilisée normalement.
3. La garantie contractuelle est celle accordée par le vendeur et n'a rien d'obligatoire. Elle se matérialise par le bon de garantie. Le vendeur s'oblige, pendant un certain temps, ici 1 an, à remettre la chose en état en cas de défaillance. Cette garantie joue automatiquement, ce qui évite le recours aux tribunaux.
4. La garantie légale ou garantie contre les vices cachés est celle de l'article 1641 du code civil. A partir du moment où le vice (défaut) est caché (non apparent), où il existe au moment de la vente, où il rend la chose impropre à l'usage, alors l'acheteur peut mettre en oeuvre l'action en garantie prévue par l'article 1648 du code civil. Cette action doit être exercée dans un « bref délai » à compter de la découverte du vice par l'acheteur.

La garantie contractuelle ne se substituant jamais à la garantie légale, Madame B peut, sous les conditions ci-dessus faire jouer la garantie légale.

Annexe A

Opérations effectuées sur la denrée fenouil

Stock au 1.11...3kg à 1,4 le kg

Livraison du 3.11...7kg à 1,5 le kg

Sortie du 5.11...5kg

Fiche de stock

Produit : fenouil Méthode : PEPS

<u>Dates</u>	<u>Libellés</u>	<u>Entrées</u>			<u>Sorties</u>			<u>Stock</u>		
		Q	CU	M	Q	CC	M	Q	CU	M
1.11	stock initial	3	1,4	4,2				3	1,4	4,2
3.11	entrées	7	1,5	10,5				3	1,4	4,2
								7	1,5	10,5
5.11	sorties							3	1,4	4,2
								2	1,5	3

Valorisation de la sortie du 5.11 (faire figurer le calcul)

On sort d'abord 3kg sur les stocks du 1.11 puis 2kg sur la livraison du 3.11 (premier entré/premier sorti). Valeur de la sortie du 5.11 : $3 \times 1,4 + 2 \times 1,5 = 7,2$ soit 7,2€.

Barème indicatif sur 40 points

PARTIE I

1. 4 points
2. 6 points (2 points par élément de réponse)

Total : 10 points

PARTIE II

1. 4 points
2. 2 points

Total : 6 points

PARTIE III

1. 4 points
- 2.a 2 points
- 2.b 2 points
- 2.c 3 points
- 2.d 2 points
- 2.e 2 points

Total : 15 points

PARTIE IV

1. 2 points
2. 3 points
3. 2 points
4. 2 points

Total : 9 points

Base Nationale des Sujets d'Examens Enseignement Supérieur réseau SCEREN